

ROTHSCHILD & Co MARTIN MAUREL

Société anonyme au capital de 40 585 639 €
Siège social : 29, avenue de Messine - 75008 Paris
323 317 032 RCS Paris
(la « **Société** »)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2026

Le trente mars deux mille vingt-six à 10 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social, sur convocation du Conseil d'administration.

Le bureau est constitué de Madame Lucie Maurel Aubert, qui est désignée à la présidence de l'Assemblée et de Madame Céline de Oliva qui est désignée en qualité de Secrétaire.

La Présidente rappelle que l'Assemblée a été régulièrement convoquée conformément aux dispositions légales et statutaires applicables, et que l'ensemble des documents requis a été mis à la disposition des actionnaires dans les délais réglementaires.

Étaient présents ou représentés :

- Rothschild & Co Wealth & Asset Management SAS, actionnaire détenteur de 1 764 592 actions, représentée par son Président, Monsieur François Pérol.
- Rothschild & Co SCA, actionnaire détenteur de 1 action, représentée par son Gérant Rothschild & Co Gestion SAS, représentée par son Président Monsieur Alexandre de Rothschild.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du Bureau, permet de constater que tous les actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 1 764 593 actions sur les 1 764 593 actions composant le capital social. En conséquence, les Membres du Bureau constatent que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les décisions à caractère extraordinaire et ordinaire conformément aux articles 16.1, 16.2 et 16.3 des statuts.

Les membres du bureau constatent par ailleurs que le cabinet Cailliau Dedouit & Associés et le cabinet KPMG SA, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les documents suivants :

- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (incluant les comptes annuels),
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (incluant les comptes consolidés),
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Le texte des projets de résolutions soumis au vote.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**
 - Echelonnement des échéances de mandat des administrateurs
 - Modification corrélative des statuts
- **De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire**

- Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Renouvellement des administrateurs ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président met ensuite aux voix les résolutions suivantes :

De la compétence de l'Assemblée générale Extraordinaire

Première résolution

(Échelonnement des mandats d'administrateurs)

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'adopter une disposition transitoire prévoyant l'échelonnement des renouvellements des administrateurs, réparti en trois groupes déterminés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

(Modification corrélative des statuts par l'ajout d'un article 12.2.1 « Disposition transitoire d'échelonnement (2026-2028) »

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité définies à l'article 16.2 des statuts relatif aux assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du projet de texte des statuts, décide de modifier les statuts en ajoutant un article 12.2.1 rédigé comme suit :

« Art. 12.2.1 – Disposition transitoire d'échelonnement (de 2026 à 2028)

À l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025, les mandats des administrateurs seront renouvelés de manière échelonnée et, à titre strictement transitoire, pour des durées différentes comme suit :

- Groupe A (échéance : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)*
- Groupe B (échéance : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2027)*
- Groupe C (échéance : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2028)*

À l'expiration des durées ci-dessus, tous les renouvellements ultérieurs interviendront pour la durée statutaire normale de trois (3) ans. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De la compétence de l'Assemblée générale Ordinaire

Troisième résolution

(Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et quitus aux membres du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité définies à l'article 16.1 des statuts relatif aux assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la Société.

Elle approuve également les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports ainsi que le rapport du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité définies à l'article 16.1 des statuts relatif aux assemblées générales ordinaires, décide de procéder à la répartition du résultat de la façon suivante :

Tableau 1. Affectation du résultat de l'exercice 2025

En €	
Résultat de l'exercice	100 380 242,30 €
Report à nouveau antérieur	47 151 627,54 €
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	147 531 869,84 €
Affectation :	
- Dividendes (50,60 € par action)	89 288 405,80 €
- Réserve	
- Report à nouveau	58 243 464,04 €
Total	147 531 869,84 €

L'intégralité du dividende versé au titre de l'exercice 2025 aux actionnaires qui sont exclusivement des personnes morales, soit la somme de 89 288 405,80 euros, ne serait pas éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158, 3, 2° du Code général des impôts.

La somme de 58 243 464,04 euros serait portée en report à nouveau.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 30 mars 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués ont été respectivement de :

Tableau 2. Dividendes distribués aux associés commanditaires au titre des trois exercices précédents

En €	2022	2023	2024
Dividende net par part / action	19,00 €	15,36 €	38 €
Dividende net global	2 621 867,00 €	27 104 148,48 €	67 054 534, 00 €
Dividende net global versé aux associés personnes morales non éligible à l'abattement prévu à l'article 158.3 2° du Code général des impôts	2 621 867,00 €	27 104 148,48 €	67 054 534,00 €
Dividende net global versé aux associés personnes physiques éligible à l'abattement prévu à l'article 158.3 2° du Code général des impôts	Néant	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

(Renouvellement des administrateurs du Groupe A)

En application du nouvel article 12.2.1 des statuts, l'Assemblée générale ordinaire, après avoir constaté que leurs mandats arrivaient à expiration lors de la présente assemblée, décide de renouveler lesdits mandats pour une durée d'un (1) an expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026, les mandats des administrateurs identifiés comme étant dans le Groupe A, à savoir :

- M. Alain Cornu-Thénard ;
- Mme Luce Gendry.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

(Renouvellement des administrateurs du Groupe B)

En application du nouvel article 12.2.1 des statuts, l'Assemblée générale ordinaire, après avoir constaté que leurs mandats arrivaient à expiration lors de la présente assemblée, décide de renouveler lesdits mandats, pour une durée de deux (2) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027, les mandats des administrateurs identifiés comme étant dans le Groupe B, à savoir :

- M. Sylvain Héfès ;
- Mme Nadine Koniski-Ziadé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

(Renouvellement des administrateurs du Groupe B)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir constaté que leurs mandats arrivaient à expiration lors de la présente assemblée, décide de renouveler lesdits mandats, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028, les mandats des administrateurs identifiés comme étant dans le Groupe C :

- Mme Lucie Maurel-Aubert ;
- M. François Pérol.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

(Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale ordinaire nomme M. Jacques Richier, né le 12 février 1955 à Casablanca (Maroc), de nationalité française, en qualité d'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes résolutions à l'effet de procéder aux formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Puis, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par chacun des actionnaires présents.

La Présidente

Lucie Maurel Aubert

Signé par :



3F177CFED9C2476...

Rothschild & Co Wealth & Asset Management SAS, représentée par son Président, Monsieur François Pérol

DocuSigned by:



0A1AB0F0051B454...

La Secrétaire

Céline de Oliva

DocuSigned by:



564E276D72EA4F7...

Rothschild & Co SCA, représentée par son Gérant Rothschild & Co Gestion SAS, elle-même représentée par son Président, Monsieur Alexandre de Rothschild.

Signed by:



C3059AEC62E94B5...



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CAILLIAU DEDOIT *et Associés*

CAILLIAU DEDOIT ET
ASSOCIES
19 rue Clément Marot
75008 Paris
France

Rothschild & Co Martin Maurel S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Rothschild & Co Martin Maurel S.A.
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

CAILLIAU DEDOIT ET ASSOCIES
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 19, rue Clément Marot
75008 Paris
722 012 051 R.C.S. Paris



CAILLIAU DEDOUT *et Associés*

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CAILLIAU DEDOUT ET
ASSOCIES
19 rue Clément Marot
75008 Paris
France

Rothschild & Co Martin Maurel S.A.

29, avenue de Messine - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société Rothschild & Co Martin Maurel S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Rothschild & Co Martin Maurel S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations – Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciations individuelles des prêts et créances douteuses sur la clientèle

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la banque Rothschild & Co Martin Maurel S.A. enregistre des prêts et créances sur la clientèle pour un montant brut de 2 524,3 millions d'euros incluant 27,7 millions d'euros de créances douteuses pour lesquelles des dépréciations sont enregistrées à hauteur de 14,7 millions d'euros, et conduisant ainsi à un encours net de 2 509,6 millions d'euros d'opérations avec la clientèle.

Les prêts et créances à la clientèle sont comptabilisés à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances en tenant compte des indications objectives de pertes de valeur et de leur incidence sur les flux de trésorerie futurs attendus via l'enregistrement d'une dépréciation. Lorsqu'une telle perte individuelle a été encourue, le montant de la dépréciation est mesuré par différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus tenant compte de la valeur des garanties.

La méthodologie et les hypothèses adoptées pour évaluer à la fois le montant et l'occurrence des flux de trésorerie futurs attendus nécessitent l'exercice du jugement de la direction de la banque. Pour ce motif, et eu égard à l'importance relative de ces financements dans le bilan de la banque, nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations individuelles des prêts et créances douteuses sur la clientèle est un point clé de l'audit des comptes annuels.

Les informations sur les dépréciations des prêts et créances sur la clientèle sont présentées en notes 2.3 « Prêts et créances » et 2.5 « Dépréciations et provisions » de l'Annexe aux comptes annuels.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque



Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la Direction pour identifier les créances douteuses et évaluer le montant des dépréciations individuelles enregistrées. Pour ce faire, nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la banque pour évaluer ces dépréciations ;
- conduit des entretiens avec les personnes en charge du suivi des risques et du recouvrement des créances douteuses ;
- testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- apprécié la conformité des règles de déclassement en douteux et vérifié leur application.

Nous avons également mis en œuvre des procédures substantives, afin d'apprécier la qualité et la pertinence des données et des hypothèses retenues par la Direction pour calculer le montant des dépréciations individuelles sur les dossiers de crédit présentant un risque avéré de non-recouvrement. Nous avons :

- testé, sur la base d'un échantillon de dossiers douteux, les données et les hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs de dépréciation.

Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes 2.3 et 2.5 de l'Annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.



Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rothschild & Co Martin Maurel S.C.S. par l'assemblée générale du 29 septembre 2005 pour le cabinet KPMG S.A. et celle du 25 septembre 2003 pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la 20ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la 23ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration

Nous remettons au Conseil d'Administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



CAILLIAU DEDOUT et Associés

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 13 mars 2026
KPMG S.A.

Paris, le 13 mars 2026
Cailliau Dedout et Associés

DocuSigned by:
Jean-François DANDÉ
C894E08D69014E7...

Jean-François Dandé

Associé

Signé par :
Jean-Jacques DEDOUT *Sandrine LE MAO*
50D82AA059C04A4... 9493753BE8414B3...

Jean-Jacques Dedout Sandrine Le Mao

Associé Associée

COMPTES ANNUELS

ROTHSCHILD & Co MARTIN MAUREL SA

EXERCICE 2025

ANNEXE

TABLE DES MATIERES

Bilan – Actif 3

Bilan – Passif 4

Compte de résultat 5

Présentation de l’activité et faits marquants 6

NOTE 1 – PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 7

NOTE 2 – INSTRUMENTS FINANCIERS 8

 Note 2.1 Portefeuille Titres 8

 Note 2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme 12

 Note 2.3 Prêts et créances 13

 Note 2.4 Produits et charges d’intérêts et de commissions 18

 Note 2.5 Dépréciations et provisions 20

NOTE 3 – AUTRES ACTIVITES 23

 Note 3.1 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation 23

 Note 3.2 Autres produits et charges d’exploitation bancaire 24

NOTE 4 – CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL 24

NOTE 5 – IMPOTS 25

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES 26

NOTE 7 – AUTRES INFORMATIONS 26

 Note 7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles 26

 Note 7.2 Tableau des filiales et participations 29

 Note 7.3 Hors Bilan 30

 Note 7.4 Tableau des 5 derniers exercices 31

 Note 7.5 Autres informations 32

Bilan – Actif

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Caisses, Banques Centrales, CCP		3 619 417	2 880 116
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0	0
Créances sur les établissements de crédit	2.3	1 214 137	1 665 580
Opérations avec la clientèle	2.3	2 509 578	2 365 858
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	1 756 387	1 783 750
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	349 082	372 511
Participations et activité de portefeuille	2.1	2 096	2 013
Parts dans les entreprises liées	2.1	156 999	143 062
Crédit bail et Locations avec option d'achat	2.3	0	0
Immobilisations incorporelles	7.1	81 569	67 111
Immobilisations corporelles	7.1	15 266	15 820
Autres actifs	3.1	87 387	68 057
Comptes de régularisation	3.1	40 226	58 004
Total de l'actif		9 832 144	9 421 883

Bilan – Passif

(En milliers d'euros)

Passif	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Caisses, Banques Centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	2.3	3 069 404	3 190 156
Opérations avec la clientèle	2.3	5 456 043	5 352 994
Dettes représentées par un titre	2.3	393 195	119 037
Autres passifs	3.1	347 578	248 500
Comptes de régularisation	3.1	46 273	33 062
Provisions	2.5	4 458	4 872
Dettes subordonnées	6	0	0
Capitaux propres (hors FRBG)			
Capital souscrit	6	40 586	40 586
Primes liées au capital	6	281 040	281 040
Réserves	6	46 036	45 997
Résultat de l'exercice	6	100 380	87 230
Report à Nouveau	6	47 152	18 409
Total du passif		9 832 144	9 421 883

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31.12.2025	31.12.2024
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
+ Intérêts et produits assimilés	2.4	257 341	324 942
- Intérêts et charges assimilés	2.4	(180 569)	(242 448)
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilés	2.4	66	126
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	2.4	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	2.1	103 338	76 414
+ Commissions (Produits)	2.4	185 319	159 264
- Commissions (Charges)	2.4	(14 663)	(11 998)
+ Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	2.1	25 630	26 180
+ Gains sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.1	(0)	42
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.2	356	764
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.2	(23)	(143)
+/- PRODUIT NET BANCAIRE		376 796	333 142
- Charges générales d'exploitation	4	(236 492)	(212 483)
- Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	(4 556)	(4 328)
+/- RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		135 748	116 330
+/- Coût du risque	2.5	895	412
+/- RESULTAT D'EXPLOITATION		136 643	116 742
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	7.1	338	692
+/- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		136 981	117 434
+/- Résultat exceptionnel			
- Impôt sur les bénéfices	5	(36 600)	(30 204)
+/- RESULTAT NET		100 380	87 230

Présentation de l'activité et faits marquants

Une fois le retour de l'inflation européenne stabilisée sous les 2,5% en 2024 et maintenue aux alentours de 2,0% en 2025, la Banque centrale européenne (BCE) aura maintenu son cycle de baisse de ses taux directeurs durant la première moitié de 2025 en ramenant ses taux de 3,0% à 2,0%, avant de les stabiliser sur ce niveau. Dans le même temps, tout en observant un ralentissement progressif de l'économie, la Réserve fédérale (FED) adopte une politique monétaire globalement prudente en maintenant jusqu'en juillet 2025 les taux directeurs à 4,25%, puis engage à partir de septembre un cycle de baisse, réduisant successivement les taux jusqu'à 3,5%, reflétant la détente de l'inflation et un marché du travail plus fragile.

Dans ce contexte d'assouplissement monétaire, l'Ester, principal taux de référence en zone euro, s'est affiché en moyenne à 2,18% en 2025 (3,64% en 2024), pour atteindre 1,92% en fin d'année contre 2,92% début 2025, tandis que le taux Euribor 3 mois moyen se situe à 2,18%, contre 3,46% en 2024, pour terminer l'année à 2,03%. Son équivalent américain le SOFR aura affiché une moyenne de 4,24% en 2025 pour se situer à 3,87% fin 2025.

Concernant les taux longs, le rendement de l'OAT a nettement progressé en 2025, passant de 3,30% mi-janvier à 3,50% début mars, reflétant une prime de risque accrue liée aux tensions budgétaires et politiques. Le Bund 10 ans allemand est resté contenu mais orienté à la hausse, atteignant 2,8% en décembre 2025, soutenu notamment par une émission accrue de dette allemande en vue des plans de relance économique et de remilitarisation annoncés.

Malgré une baisse de 30 bps, les taux à 10 ans aux Etats-Unis, se seront maintenus sur des niveaux élevés pour se situer aux alentours de 4,20% fin 2025, l'inflation et la prudence de la Fed maintenant une courbe durablement tendue.

Sur le marché des changes, l'année 2025 aura été marquée par une très forte dépréciation du dollar US contre EUR (-12%), pour se situer à 1,1730 fin 2025 contre 1,0350 fin 2024, en raison principalement de l'incertitude liée aux politiques commerciales américaines et aux hausses/retournements de tarifs, qui ont sapé la confiance des investisseurs et affaibli son statut de valeur refuge.

Les prix du pétrole ont nettement reculé en 2025, le Brent passant d'environ 79 \$/baril en janvier à 63 \$/baril en décembre, sous l'effet d'un excès d'offre mondial et d'une demande affaiblie par les incertitudes économiques.

Les marchés actions mondiaux ont affiché une solide performance en 2025, soutenus par la détente monétaire progressive et une certaine résilience de l'économie américaine. Les États-Unis ont mené la hausse grâce au dynamisme des secteurs technologiques et de l'IA, propulsant le Nasdaq (+19,8%) et le S&P 500 (17,3%) sur des plus hauts niveaux historiques. L'Europe enregistre également des gains robustes, notamment avec le DAX (+22%) et l'EuroStoxx 50 (+21,2%), malgré une croissance économique plus faible. Le CAC 40 enregistre toutefois une performance plus modeste (+5,28%) en raison de la forte instabilité politique en France.

En Asie, le Japon a connu une nette correction du Nikkei (-15,3%), après un cycle haussier exceptionnel les années précédentes, tandis qu'en Chine, l'indice Shanghai CSI 300 a rebondi, porté par les mesures de soutien économique et une amélioration progressive du sentiment de marché.

NOTE 1 – PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Introduction

La société a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les dispositions introduites par le règlement modernisation des états financiers. Ces dernières ont été retranscrites dans le règlement ANC 2014-07 via le règlement ANC 2023-03. Ces nouvelles dispositions constituent un changement de méthode comptable. Ce changement n’a pas eu d’incidence.

Le bilan détaillé qui résulte de la stricte application des textes réglementaires est publié au BALO et communiqué sur demande.

Les informations présentées dans les annexes aux comptes annuels se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers de Rothschild & Co Martin Maurel SA (R&CO MM), de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

R&CO MM est consolidée par intégration globale dans les comptes de Rothschild & Co SCA, domiciliée au 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris.

Principes comptables et méthodes d’évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d’évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l’intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices.

Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de Rothschild & Co Martin Maurel, l’application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l’évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s’y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d’établissement des comptes annuels et peut recourir à l’exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- Le montant des dépréciations des actifs financiers (cf. Note 2.5), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1) ;
- Les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges (cf. Note 4) ;

Informations sur les postes de bilan et de compte de résultat

Sauf indication contraire, les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en milliers d’euros.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE 2 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Note 2.1 Portefeuille Titres

Principes comptables :

Titres de Transaction :

Les titres de transaction sont acquis dès l'origine dans le but de les revendre après une courte période de détention. Ils sont évalués à leur valeur de marché et les plus ou moins-values qui en résultent sont constatées immédiatement en résultat.

Titres de Placement :

Les titres de placement sont évalués individuellement, à la clôture de l'exercice, au plus bas du coût d'acquisition ou du prix du marché. Le prix du marché est représenté par :

- Le cours au 31 décembre pour les titres cotés.
- La valeur d'usage, déterminée en fonction de critères objectifs tels que l'actif net éventuellement réévalué ou la rentabilité des sociétés concernées, pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Rothschild & Co Martin Maurel SA a opté pour l'étalement dans le temps des surcotes ou décotes constatées lors de l'acquisition des titres de placement conformément aux dispositions.

Titres d'Investissement :

Le portefeuille d'investissement regroupe les titres à revenus fixes qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.

Titres de Participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :

Le portefeuille de participations regroupe les titres de participation dont la banque détient plus de 10% du capital, et les parts dans les entreprises liées. Ces titres sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice.

Des provisions sont éventuellement constituées pour tenir compte de leur valeur d'usage, déterminée en fonction de critères objectifs tels que l'actif net éventuellement réévalué ou la rentabilité des sociétés concernées.

L'application du règlement ANC 2010-04 relatif aux transactions entre parties liées ne se traduit par aucune mise en exergue d'opérations, les transactions entre parties liées avec la Banque étant conclues à des conditions normales de marché.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres acquis dans l'objectif d'une détention durable et qui sont estimés utiles à l'activité de la Banque. Ces titres sont évalués individuellement, à la clôture de l'exercice, au plus bas du coût d'acquisition ou du prix du marché. Le prix du marché est représenté par :

- Le cours au 31 décembre pour les titres cotés,
- La valeur d'usage, déterminée en fonction de critères objectifs tels que l'actif net éventuellement réévalué ou la rentabilité des sociétés concernées, pour les titres non cotés.

Revenus du portefeuille titre :

Les revenus des actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement.

Les revenus sur obligations sont pris en compte selon la durée effective de leur détention au cours de l'exercice, ils incluent les retenues à la source sur intérêts et primes de remboursement.

Transferts de titres d'une catégorie à une autre :

Pour ce qui concerne les modalités de transfert de titres de transaction ou de titres de placement en titres d'investissement, le règlement ANC 2014-07 prévoit explicitement que, dans le premier cas, le reclassement est effectué au prix de marché du jour du transfert et, dans le second cas, les titres sont inscrits à leur prix d'acquisition, les provisions antérieurement constituées étant reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Critères de comptabilisation des titres reclassés :

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition

S'ils proviennent des titres de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

S'ils proviennent des titres de transaction, ils sont inscrits à leur valeur comptable déterminée selon les dispositions de l'article 2322-3 du règlement ANC 2014-07 au jour du transfert.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du règlement mentionné.

Les revenus sur obligations sont pris en compte selon la durée effective de leur détention au cours de l'exercice, ils incluent les retenues à la source sur intérêts et primes de remboursement.

Titres de transaction, d'investissement et titres de placement

(En milliers d'euros)	31/12/24			31/12/25		
	Valeur brute	Valeur nette	+/-value latentes	Valeur brute	Valeur nette	+/-value latentes
Titres de Transaction (*)	372 511	372 511	-	349 082	349 082	-
Titres de Placement	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement (**)	1 783 750	1 783 750	-	1 756 387	1 756 387	-

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement au titre de l'année 2025 sont à néant.

(*) Les titres de transaction sont tous négociables sur un marché actif.

(**) Dont 13 978 k€ de surcote / décote au 31 décembre 2025 pour le portefeuille d'investissement.

Titres

(En milliers d'euros)	Oblig. et effets publics	CDN	Billet de trésor.	OPCVM	Actions	Total	Dont créances rattachées	Dépréc.
Titres de transaction	-	-	-	349 082	0	349 082	-	-
Titres d'investissement	1 655 168	101 219	-	-	-	1 756 387	17 486	0

Echéancier titres

(En milliers d'euros)	Durée	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	>1 an et ≤ 5 ans	Indéterminée	Total
Titres de transaction		-	0	-	349 082	349 082
Titres d'investissement		299 845	624 673	831 868	-	1 756 387

Titres de participation, entreprises liées et autres titres détenus à long terme

(En milliers d'euros)	31/12/24			31/12/25			
	Valeur brute	Valeur nette	Créances rattachées	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Créances rattachées
Titres de Participation	2 013	2 013		2 096	-	2 096	-
Parts dans les entreprises liées ¹	73 471	73 303	69 267	56 940	(189)	56 751	100 248
Total	75 484	75 316	69 267	59 036	(189)	58 847	100 248

¹ Wargny BBR et Courtage Etoile ont été absorbées par R&Co MM dans le cadre d'opérations de transmission universelle de patrimoine en 2025

Cotés	Non cotés	Total
47	58 989	59 036

Etablissements de crédit	Autres	Total
18 894	40 142	59 036

Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)	31/12/24			31/12/25		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Quote-part de résultat	70 042	-	70 042	100 248	-	100 248
Dividendes	6 373	-	6 373	3 090	-	3 090
Total	76 414	-	76 414	103 338	-	103 338

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation, de placement et assimilés**Portefeuille de négociation**

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Titres de transaction		
Plus-values de cession	5 089	4 152
Moins-values de cession	(19)	(0)
Réévaluation marché primaire	10 013	4 016
Total	15 083	8 168
Opérations de change	9 421	16 911
Opérations sur instruments financiers	1 676	551
Total	26 180	17 462

Portefeuille de placement et assimilés

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Titres de placement		
Dotations	-	-
Reprises	41	-
Net	41	-
Total Titres de placement	41	-
Frais d'acquisitions	-	-
Total	41	-

Note 2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

Principes comptables :

Les opérations sur instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclues dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan. Ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture :

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en Produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation*, de placement et assimilés dans la rubrique Résultat sur instruments financiers à terme.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché :

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument.

Ventilation du notionnel par nature

Au titre de micro-couverture :

(En millions d'euros)	31/12/24	31/12/25
SWAPS	50	48
CAP	0	0

En position isolée :

(En millions d'euros)	31/12/24	31/12/25
SWAPS	0	0
CAP	-	-

Note 2.3 Prêts et créances**Principes comptables :****Encours sains**

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances restructurées :

Les créances restructurées au sens du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel.

Cette décote est inscrite, au résultat, en coût du risque et, au bilan, en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée peut être reclassée en encours sains lorsque les nouvelles échéances sont respectées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Encours douteux :

Les créances pour lesquelles au moins une échéance est impayée depuis plus de 10 jours et moins de trois ou six mois sont qualifiées d'impayées.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Encours douteux compromis :

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Effets de commerce :

Les effets de commerce, remis par la clientèle, et en cours de recouvrement, sont classés avec les créances à vue sur établissements de crédit.

Opérations de crédit-bail :

Dans les comptes sociaux, les opérations de crédit-bail, sont considérées comme des immobilisations amorties suivant les taux de droit commun, selon le taux d'amortissement à la durée normale d'utilisation, et non pas suivant la durée du contrat.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque pour un contrat, l'encours financier est inférieur à la valeur comptable nette.

L'immobilisation est comptabilisée au coût d'acquisition déterminé à partir du prix d'achat, des frais accessoires, correspondant aux charges liées à l'acquisition du bien pour sa mise en service.

Les loyers sont enregistrés en produits d'exploitation bancaire, le produit de chaque loyer est étalé sur la période qu'il couvre.

Opérations libellées en devises :

Les créances, dettes et engagements libellés en devises sont évalués aux cours de change officiels à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, résultant des opérations de conversion, sont portés au compte de résultat.

Créances sur les établissements de crédit :

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle. Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Prêt envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Comptes ordinaires débiteurs	79 376	75 634
Comptes et prêts à vue	14 985	24 428
Comptes et prêts à terme	800 086	700 044
Titres reçus en pension à terme	573 128	242 553
Titres reçus en pension à vue	196 851	171 102
Créances rattachées	1 153	375
Total	1 665 580	1 214 137

Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Comptes ordinaires	1 054 720	930 545
Comptes et emprunts à terme	2 121 499	2 127 490
Dettes rattachées	13 936	11 368
Total	3 190 156	3 069 404

Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Comptes Ordinaires débiteurs	1 233 653	1 361 822
Prêts consentis à la clientèle	1 118 970	1 134 826
Créances commerciales	0	0
Créances douteuses	28 991	27 668
Total	2 381 614	2 524 317
Dépréciation pour créances douteuses	(15 757)	(14 739)
Total	2 365 857	2 509 578

Opérations avec la clientèle par secteur d'activité et par zone géographique

	Autres prêts clientèle privé	Lombard - Client privé	Prêts autres que clientèle privée	Prêts hypothécaires - clients privés	31/12/25
Activités de services administratifs et de soutien		2 996	45 791	21	48 808
Activités financières et d'assurance	4 610	476 018	160 318	10 269	651 215
Activités immobilières	3 720	331 077	2 505	87 322	424 624
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	901	150 034	7 169	558	158 662
Administration publique, enseignement		2 437	1		2 437
Administration publique, santé			462		462
Agriculture, sylviculture et pêche	1	1 940	966	-	2 907
Arts, spectacles et activités récréatives			3		3
Autres activités de services		2 503	284	597	3 385
Commerce de gros / détail, transports, hébergement, restauration	-	1 412	1 768	525	3 705
Construction	4	15 158	1 379	1 011	17 552
Hébergement et restauration	-	6 643	1 147	4 749	12 538
Industrie manufacturière	-	-	3 482	-	3 482
Industries extractives et autres					-
Information et communication		464	3 805	110	4 380
Personnes physiques et autres	31 932	1 046 680	36 199	74 302	1 189 113
Production et distribution d'eau	-	-	3	-	3
Transports et entreposage	-	-	756	284	1 040
Total	41 169	2 037 361	266 038	179 749	2 524 317

	Autres prêts clientèle privé	Lombard - Client privé	Prêts autres que clientèle privée	Prêts hypothécaires - clients privés	31/12/25
Amériques	2 142	2 674		554	5 370
Australie et Asie	99	115			214
Autres	21	11 680	127 431	88	139 220
Autres pays d'Europe	3 457	191 742	2	7 348	202 548
France	34 732	1 811 336	138 605	156 677	2 141 351
Royaume-Uni	645	19 731		15 082	35 458
Suisse	72	84			157
Total	41 169	2 037 361	266 038	179 749	2 524 317

Dettes envers la clientèle

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Comptes ordinaires créditeurs	3 318 340	3 791 478
Comptes à terme	1 784 404	1 461 618
Comptes à régime spéciaux	135 569	118 714
Comptes créditeurs dépôts de garantie	37 371	24 338
Pensions	77 311	59 894
Total	5 352 994	5 456 043

Echéancier des emplois (en millions d'euros)

Concernant les opérations de crédit-bail, il s'agit de l'encours financier comptabilisé en hors bilan.

Durée	Inférieure ou égale à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Créances rattachées	TOTAL
Créances sur états de crédit à vue	100 062				79	100 142
Créances sur états de crédit à terme	300 000		400 044		39	700 083
Titres reçus en pension à terme		242 553			257	242 810
Titres reçus en pension à vue	171 102					171 102
Total Ets crédit	571 165	242 553	400 044	-	375	1 214 137
Créances sur la clientèle à vue	304 391				4 694	309 085
Créances à terme	15 353	1 043 836	987 112	136 297	17 895	2 200 493
Total clientèle	319 744	1 043 836	987 112	136 297	22 589	2 509 578

Les encours ci-dessus sont présentés hors créances douteuses.

Echéancier des ressources (En millions d'euros)

Durée	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Dettes rattachées	Total
Dettes envers les états de crédit	2 659 270	397 319	1 446		11 368	3 069 404
Total Ets crédit	2 659 270	397 319	1 446	-	11 368	3 069 404
Comptes à régime spécial	117 727				987	118 714
Dettes envers la clientèle	3 808 236				7 580	3 815 816
Pensions	59 894					59 894
Compte à terme	741 658	497 705	211 938		10 318	1 461 618
Total clientèle	4 727 515	497 705	211 938	-	18 885	5 456 043

Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
TCN	119 037	393 195
Total	119 037	393 195

Note 2.4 Produits et charges d'intérêts et de commissions**Principes comptables :****Intérêts et commissions bancaires**

Les intérêts sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis. En revanche, les commissions sont enregistrées pour l'essentiel, selon la date d'exigibilité et la date d'encaissement.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Les commissions qui rémunèrent un service continu, sont établies prorata temporis sur la durée de la prestation rendue, celles qui concernent les commissions et frais liés à l'octroi des crédits sont traitées conformément au règlement de l'ANC 2014-07.

Intérêts et produits assimilés

(En milliers d'euros)	31/12/24			31/12/25		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations interbancaires	178 620	127 757	50 862	127 819	100 869	26 951
Opérations avec la clientèle	86 795	108 092	(21 297)	68 016	72 064	(4 048)
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	59 527	1 673	57 854	61 506	2 071	59 434
Produits & Dettes représentées par un titre	-	4 926	(4 926)	-	5 565	(5 565)
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Total	324 942	242 448	82 494	257 341	180 569	76 772

Opérations de location financement

(En milliers d'euros)	31/12/24			31/12/25		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	126	-	126	66	-	66
Total	126	-	126	66	-	66

Ventilation des commissions nettes

PRODUITS (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Opérations effectuées avec des établissements de crédit et la clientèle	3 393	3 113
Opérations sur titres	35 287	38 508
Opérations de change	219	197
Droit de garde	9 010	8 731
Commissions sur assurance vie	28 790	32 019
Commissions sur produits structurés	111	197
Commissions sur contrat de liquidités	3 301	3 491
Commissions sur conseil et assistance	1 763	2 016
Commissions sur opérations de hors bilan	1 459	1 194
Commissions de gestion	57 528	74 471
Commissions de placement	11 720	12 254
Autres	6 683	9 126
Total	159 264	185 319

CHARGES (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Opérations sur titres	2 773	3 124
Commissions sur opérations de hors bilan	501	862
Commissions de placement	69	51
Frais de conservation	5 040	6 217
Autres	3 615	4 409
Total	11 998	14 663

COMMISSIONS NETTES	147 266	170 656
---------------------------	----------------	----------------

Note 2.5 Dépréciations et provisions

Principes comptables :

Dépréciation d'actifs

Les créances douteuses sont prises en compte pour la détermination des provisions constituées par dotation au compte de résultat lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, partiel ou total, apparaît.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes qui s'appuie sur des indicateurs de risque fondés sur une expertise historique, ajustée si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Les intérêts sur les crédits sont comptabilisés en compte de résultat jusqu'à leur entrée dans une procédure contentieuse. Les intérêts sur créances douteuses ou impayées font également l'objet d'une provision qui vient en diminution de ces mêmes intérêts.

Le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument.

Dépréciation des titres

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable

À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés du compte de résultat.

Titres d'investissement

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité, représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention.

Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés.

Coût du risque

La charge nette de l'exercice, au titre des risques de non-recouvrement, est comprise dans la ligne "Coût du risque".

Cette charge est constituée par les créances irrécupérables non couvertes par des provisions, par des dotations aux comptes de provisions, diminuées des reprises devenues sans objet (par suite de l'amélioration constatée dans la situation des débiteurs) et des récupérations sur créances antérieurement amorties. Le calcul des provisions s'effectue dans le respect du règlement de l'ANC 2014-07. Les reprises de provisions dues à l'effet actuariel sont enregistrées en intérêts.

Nous maintenons systématiquement un examen analytique des créances déclassées

Au 31 décembre 2025, nous avons un encours d'environ 16 prêts garantis par l'Etat pour un montant total de 4,1 millions d'euros en France.

Dépréciations sur créances

(En milliers d'euros)

Dépréciations sur créances (En milliers d'euros)	01/01/25	Dotations	Reprises	Diff de Changes	31/12/25
Dépréciation clientèle	15 756	1 004	(1 980)	(41)	14 738
Impayés Crédit-Bail	100	-	(25)	-	75
Hors Bilan	220	-	-	-	220
Provisions Collectives	64	79	(40)	-	103
Total	16 140	1 082	(2 045)	(41)	15 136

Coût du risque (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(3 167)	(1 004)
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	(186)	(11)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	(909)	(390)
Reprises de provisions sur créances douteuses	3 677	1 615
Reprises de provisions utilisées	909	390
Récupération sur créances amorties	103	333
Reprise provision collective	-	-
Dotation de provision collective	(15)	(39)
Total	412	895

Provisions (En milliers d'euros)	01/01/25	Dotations	Reprises	31/12/25
Autres provisions pour risques	220	-	-	220
Provisions pour litiges	2 737	81	(601)	2 217
Provision pour médaille du travail	1 851	68		1 918
Provisions collectives	64	79	(40)	103
Total	4 872	227	(641)	4 458

R&CO MM est soumise à un cadre juridique et réglementaire étendu. Dans ce contexte juridique complexe, R&CO MM peut être impliquée dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales.

La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante de la Banque. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant R&CO MM, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé, ou est indéterminé, ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent.

Lors de la préparation de ses états financiers, R&CO MM procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles elle est impliquée. Une provision est enregistrée lorsque des pertes liées à ces procédures deviennent probables et que leur montant peut être estimé de manière fiable.

Pour évaluer les probabilités de pertes et le montant de ces dernières, et ainsi déterminer le montant des provisions pour litiges à comptabiliser, le recours à des estimations est important. La Direction réalise ces estimations en exerçant son jugement et en prenant en considération toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes.

Aucune provision sur les produits d'épargne à taux administrés n'a été enregistrée compte tenu du faible volume de ces produits.

Les dépréciations sur groupe d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

NOTE 3 – AUTRES ACTIVITES**Note 3.1 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation**

AUTRES ACTIFS (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Instruments conditionnels achetés	-	-
Dépôts et cautionnements	7 814	16 751
Comptes de règlement opérations sur titres	46 766	52 258
Stocks	7	6
Débiteurs divers	5 298	6 451
Clients divers	2 291	2 869
Autres :	5 881	9 052
<i>Dont TVA :</i>	<i>1 201</i>	<i>1 104</i>
<i>Dont Prélèvement libératoire :</i>	<i>4 501</i>	<i>7 670</i>
<i>Dont Avances :</i>	<i>80</i>	<i>-</i>
<i>Dont Acomptes fournisseurs :</i>	<i>98</i>	<i>279</i>
Total	68 057	87 387

COMPTE DE REGULARISATION (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Comptes d'encaissement	471	129
Compte d'ajustement sur devises	26 485	0
Charges constatées d'avance	604	691
Produits à recevoir	29 572	33 071
Comptes de régularisation divers	872	6 335
Total	58 004	40 226

AUTRES PASSIFS (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Comptes de règlement opérations sur titres	113 184	224 677
Dépôts de garantie	26 170	1 610
Prélèvements sociaux et fiscaux	102 880	114 571
Taxe sur la valeur ajoutée	4 011	4 122
Fournisseurs	1 769	1 920
Créditeurs divers	487	678
Total	248 500	347 578

COMPTE DE REGULARISATION (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Indisponibles sur recouvrement	5 841	10 820
Compte d'ajustement sur devises - passif	-	5 614
Produits constatés d'avance	1 341	1 333
Charges à payer	22 659	24 932
Divers	3 221	3 573
Total	33 062	46 273

Note 3.2 Autres produits et charges d'exploitation bancaire**AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Les produits d'exploitation bancaire sont composés principalement des refacturations de prestations administratives et de loyers pour 314 K€.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire correspondent à diverses charges.

NOTE 4 – CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL**Principes comptables :**

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- Les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- Les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en Frais de personnel lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Frais de personnel	154 247	168 492
Impôts et taxes	9 204	10 609
Services extérieurs	49 033	57 391
Amortissement et provisions	4 328	4 556
Total	216 812	241 048

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Salaires et traitements	89 724	101 684
Charges et taxes assises sur salaires	52 273	56 431
Intéressement et participation	11 508	10 971
Provision (médaille du travail, risque social)	742	(594)
Total	154 247	168 492

EFFECTIFS

Effectif moyen (France)	Hommes 2024	Femmes 2024	Total 2024	Hommes 2025	Femmes 2025	Total 2025
Cadres	320	337	656	338	352	690
Non cadres	49	75	124	51	72	123
Total France	369	411	780	389	424	813

Effectif moyen (Belgique)	Hommes 2024	Femmes 2024	Total 2024	Hommes 2025	Femmes 2025	Total 2025
Cadres	5	2		5	2	7
Non cadres	24	23		28	22	50
Total Belgique	29	25	56	33	24	57

Effectif moyen (Luxembourg)	Hommes 2024	Femmes 2024	Total 2024	Hommes 2025	Femmes 2025	Total 2025
Cadres	0	0	0	8	2	10
Non cadres	0	0	0	3	1	4
Total Belgique	0	0	0	11	3	14

Total Effectif	398	436	836	433	451	884
-----------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes obligatoires sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels le groupe et les salariés versent régulièrement des cotisations. Celles-ci sont comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.

La Banque Rothschild & Co Martin Maurel SA verse aux employés partant en retraite une indemnité calculée en fonction du salaire et de l'ancienneté dans la Banque.

La Banque a souscrit auprès d'Ariale CNP la mondiale des contrats d'assurance sur ce risque. Elle verse à cet effet des primes dont le montant total est égal à son engagement actualisé.

Le calcul des indemnités de fin de carrière est effectué par un actuaire indépendant.

NOTE 5 – IMPOTS**IMPOT SUR LES BENEFICES**

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Résultat ordinaire courant de source française	28 950	36 003
Charge fiscale imputée à l'exercice	29 200	36 155
Charge fiscale imputée aux exercices antérieurs	(250)	(153)
Résultat ordinaire courant de source Belge	1 254	597
Charge fiscale imputée à l'exercice	1 101	602
Charge fiscale imputée aux exercices antérieurs	153	(5)
Total	30 204	36 600

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Le capital de Rothschild & Co Martin Maurel SA est composé de 1 764 593 parts d'une valeur nominale de 23 euros.

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Capital	40 586	40 586
Réserves	322 979	327 076
Prime de fusion et d'émission	281 040	281 040
Réserve légale	4 059	4 059
Autre réserve	41 939	41 977
Report à nouveau	18 409	47 152
Résultat	87 230	100 380

Variation des Capitaux Propres	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux Propres au 31/12/24	40 586	281 040	45 997	18 409	87 230	469 204
Affectation du Résultat de l'exercice 2024			38	28 743	(28 781)	-
Distribution de Résultat					(58 449)	(58 449)
Résultat de l'exercice 2025					100 380	100 380
Capitaux Propres au 31/12/25	40 586	281 040	46 036	47 152	100 380	511 135

NOTE 7 – AUTRES INFORMATIONS

Note 7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables :

Elles sont traitées conformément au règlement de l'ANC 2014-07.

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Le Groupe Rothschild & Co Martin Maurel SA ne pratique pas de décomposition de ses immobilisations, cette décomposition n'étant pas matérielle eu égard aux montants et aux types d'actifs concernés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation, qui ont été estimées dans les fourchettes suivantes.

Nature des immobilisations	Durée d'utilité
Agencements, Installations	7 à 10 ans
Matériels informatiques et logiciels	1 à 7 ans
Matériels de bureau	4 à 7 ans
Immeuble	20 à 50 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 5 ans

Des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont réalisés à chaque clôture pour déterminer si elles doivent être dépréciées. Le test consiste à vérifier que la valeur globale du fonds de commerce de la banque Privée reste supérieure à la survaleur dégagée lors de son acquisition.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Valeur nette Immo Corp / Incorp	(493)	(83)
Provision sur immobilisations financières	(15)	(21)
Reprise sur immobilisations financières	1 020	151
Total	512	46

IMMOBILISATIONS (hors crédit-bail)

(En milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS BRUTES	01/01/25	Acquisitions	Cessions	Autres	Fusion/Tup	31/12/25
Immobilisations corporelles						
Terrains	895	-	-	-	-	895
Bail - coûts terrain & bâtiment		37	-	-	-	37
Constructions	4 390	-	-	-	-	4 390
Agencements, installations	14 654	89	(115)	-	139	14 767
Matériel informatique et micro-informatique	269	111	-	-	(13)	368
Matériel et mobilier de bureau	1 578	6	-	-	57	1 641
Matériel de transport	2 518	712	(406)	-	-	2 824
Parts dans les SCI	4 532	10	-	-	-	4 542
Œuvres d'art	42	-	-	-	-	42
Acomptes sur immobilisations	69	397	(268)	-	-	198
Total immobilisations corporelles	28 949	1 361	(789)	-	183	29 705
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	19 535	2 406	-	-	(6)	21 934
Clientèle	49 309	-	-	-	4 630	53 939
Autres immobilisation incorporelles	13 416	-	-	-	12 150	25 566
Immobilisations en cours	52	28	-	-	-	80
Total Immobilisations incorporelles	82 312	2 434	-	-	16 773	101 519
AMORTISSEMENTS	01/01/25	Dotations	Reprises	Autres	Fusion/Tup	31/12/25
Immobilisations corporelles						
Constructions	(1 523)	(92)	-	-	-	(1 615)
Agencements, installations	(9 314)	(981)	102	-	-	(10 193)
Matériel informatique et micro-informatique	(199)	(53)	-	-	-	(253)
Matériel et mobilier de bureau	(921)	(97)	-	-	-	(1 018)
Matériel de transport	(1 172)	(530)	346	-	-	(1 356)
Total immobilisations corporelles	(13 129)	(1 753)	448	-	-	(14 434)
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	(15 168)	(2 778)	-	-	-	(17 946)
Clientèle	(33)	-	-	-	-	(33)
Immobilisations en cours		7	-	-	-	7
Total Immobilisations incorporelles	(15 201)	(2 771)	-	-	-	(17 972)
PROVISIONS	01/01/25	Dotations	Reprises	Autres	Fusion/Tup	31/12/25
Dépréciation Immeubles	-	(4)	-	-	-	(4)
Prov dépréciation fonds commercial	-	-	-	-	(1 979)	(1 979)
Total des provision	-	(4)	-	-	(1 979)	(1 984)

Des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont réalisés à chaque clôture pour déterminer si elles doivent être dépréciées. Le test consiste à vérifier que la valeur globale du fonds de commerce reste supérieure à la survaleur dégagée lors de son acquisition.

La valeur nette comptable du fonds commercial au 31 décembre 2025 s'élève à 65.961.190,06 € et son évaluation minimale est de 775.732.360,39 €, pas de dépréciation à envisager.

.

Note 7.2 Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Part de Capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Données relatives au dernier exercice écoulé et clos : Chiffre d'affaires	Données relatives au dernier exercice écoulé et clos : Résultat	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
(En milliers d'euros)								
A/Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous								
1/ Filiales à plus de 50% de détention								
Rothschild & Co Wealth MANAGEMENT Monaco	9 000	16 006	100,00%	18 897	18 897	21 699	1 543	1
11 Bd des Moulins BP175 MC 98003 Monaco Cedex								
AIX RABELAIS	60	9	100,00%	171	73	12 000	(5)	-
29 avenue de Messine Paris 8 ème 75008								
ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	1 818	149 497	98,99%	29 340	29 340	318 568	120 157	-
29 avenue de Messine Paris 8 ème 75008								
MONTAIGNE RABELAIS	65	59 291	100,00%	8 232	8 232	-	2 420	2 498
3 rue de Messine Paris 8 ème 75008								
GIE ROTHSCCHILD & CO	100	-	100,00%	100	100	91 373	-	-
3 rue de Messine Paris 8 ème 75008								
R&CO INVESTMENTS France	40	(18)	100,00%	112	22	-	(18)	-
29 avenue de Messine Paris 8 ème 75008								
2/ Participations de 10% à 50%								
3/ Autre				2 184	2 184			
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations								
a) Filiales françaises (ensemble)								
b) Filiales étrangères (ensemble)								
2/ Participations non reprises au § A								
a) Dans des Sociétés françaises (ensemble)								
b) Dans des Sociétés étrangères (ensemble)								

Note 7.3 Hors Bilan

(En milliers d'euros)	2024	2025
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
Engagements d'ordre de la clientèle	913 017	948 240
Engagements de garantie		
Garantie d'ordre de la clientèle	96 702	93 056
Engagements d'ordre d'étab de crédit		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	542 597	410 146
Engagements reçus d'entreprises d'assurance et de capitalisation	133	133
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	66 440	32 378
OPERATIONS EN DEVISES		
Opérations de change au comptant	119 524	77 866
Opérations de change à terme	2 440 781	6 430 610
Devises à livrer	559 697	1 764 670
Devises à recevoir	1 881 084	4 665 940

Note 7.4 Tableau des 5 derniers exercices

Exercice clos le 31/12/2025	2021	2022	2023	2024	2025
Capital social	35 043	40 586	40 586	40 586	40 586
Nombre de parts émises	1 523 630	1 764 593	1 764 593	1 764 593	1 764 593
Nombre maximal de parts futures à créer par conversion d'emprunt participatif					
Opérations et résultats de l'exercice (En milliers d'euros)					
Produit brut d'exploitation bancaire	344 292	274 558	499 122	587 731	572 051
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	158 662	78 502	155 108	132 675	150 616
Impôts sur les bénéfices	2 900	1 689	16 351	30 204	36 600
Participation des salariés	10 608	10 242	9 195	11 508	10 971
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	146 977	65 747	128 380	87 230	100 380
Résultat distribué	146 910	65 672	82 895	72 908	58 449
Résultat des opérations réduit à une seule part (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	95,27	37,73	73,42	51,55	58,40
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	96,47	37,26	72,75	49,43	56,89
Dividende net attribué à chaque part	34,00	19,00	15,36	38,00	50,60
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	765	759	826	836	884
Montant de la masse salariale de l'exercice	63 769	68 912	84 142	89 636	101 358
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	37 241	38 961	47 342	52 332	56 552

Note 7.5 Autres informations**REMUNERATION DES ORGANES DE GESTION ET DE DIRECTION**

La rémunération allouée au titre de l'exercice 2025 est de 215 milliers d'euros aux membres du Conseil d'administration de Rothschild & Co Martin Maurel SA.

IMPLANTATION DANS LES ETATS OU TERRITOIRE NON COOPERATIFS

En 2025, Rothschild & Co Martin Maurel SA ne détenait, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les Etats et territoires non coopératifs, tels que définis par l'arrêté ministériel du 6 janvier 2020 (publié au JO du 7 janvier 2020)

PUBLICATION RELATIVE AUX COMPTES BANCAIRES INACTIFS

Les articles L. 312-19 et L. 312-20 du Code monétaire et financier issus de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Sur l'année 2025, aucun dépôt de fonds a été réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations. A fin décembre 2025, 105 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant total estimé à 533 604,74 euros.

Note 7.6 Honoraires CAC

	KPMG	Cailliau Dedouit
Honoraires afférents à la certification des comptes	150	143
Honoraires afférents à la CSRD	125	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des compte	0	0
Total	275	143



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CAILLIAU DEDOUT *et Associés*

CAILLIAU DEDOUT ET
ASSOCIES
19 rue Clément Marot
75008 Paris
France

Rothschild & Co Martin Maurel S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Rothschild & Co Martin Maurel S.A.
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 19, rue Clément Marot
75008 Paris
722 012 051 R.C.S. Paris



CAILLIAU DEDOUIT *et Associés*

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CAILLIAU DEDOUIT ET
ASSOCIES
19 rue Clément Marot
75008 Paris
France

Rothschild & Co Martin Maurel S.A.

29, avenue de Messine - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société Rothschild & Co Martin Maurel S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Rothschild & Co Martin Maurel S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations – Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciations individuelles des prêts et créances douteuses sur la clientèle*Risque identifié*

Au 31 décembre 2025, la banque Rothschild & Co Martin Maurel S.A. enregistre des prêts et créances sur la clientèle pour un montant brut de 2 524,3 millions d'euros incluant 27,7 millions d'euros de créances douteuses pour lesquelles des dépréciations sont enregistrées à hauteur de 14,7 millions d'euros, et conduisant ainsi à un encours net de 2 509,6 millions d'euros d'opérations avec la clientèle.

Les prêts et créances à la clientèle sont comptabilisés à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances en tenant compte des indications objectives de pertes de valeur et de leur incidence sur les flux de trésorerie futurs attendus via l'enregistrement d'une dépréciation. Lorsqu'une telle perte individuelle a été encourue, le montant de la dépréciation est mesuré par différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus tenant compte de la valeur des garanties.

La méthodologie et les hypothèses adoptées pour évaluer à la fois le montant et l'occurrence des flux de trésorerie futurs attendus nécessitent l'exercice du jugement de la direction de la banque. Pour ce motif, et eu égard à l'importance relative de ces financements dans le bilan de la banque, nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations individuelles des prêts et créances douteuses sur la clientèle est un point clé de l'audit des comptes annuels.

Les informations sur les dépréciations des prêts et créances sur la clientèle sont présentées en notes 2.3 « Prêts et créances » et 2.5 « Dépréciations et provisions » de l'Annexe aux comptes annuels.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque



Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la Direction pour identifier les créances douteuses et évaluer le montant des dépréciations individuelles enregistrées. Pour ce faire, nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la banque pour évaluer ces dépréciations ;
- conduit des entretiens avec les personnes en charge du suivi des risques et du recouvrement des créances douteuses ;
- testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- apprécié la conformité des règles de déclassement en douteux et vérifié leur application.

Nous avons également mis en œuvre des procédures substantives, afin d'apprécier la qualité et la pertinence des données et des hypothèses retenues par la Direction pour calculer le montant des dépréciations individuelles sur les dossiers de crédit présentant un risque avéré de non-recouvrement. Nous avons :

- testé, sur la base d'un échantillon de dossiers douteux, les données et les hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs de dépréciation.

Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes 2.3 et 2.5 de l'Annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.



Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rothschild & Co Martin Maurel S.C.S. par l'assemblée générale du 29 septembre 2005 pour le cabinet KPMG S.A. et celle du 25 septembre 2003 pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la 20ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la 23ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration

Nous remettons au Conseil d'Administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



CAILLIAU DEDOUT et Associés

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 13 mars 2026
KPMG S.A.

Paris, le 13 mars 2026
Cailliau Dedout et Associés

DocuSigned by:
Jean-François DANDÉ
C894E08D69014E7...

Jean-François Dandé

Associé

Signé par :
Jean-Jacques DEDOUT *Sandrine LE MAO*
50D82AA059C04A4... 9493753BE8414B3...

Jean-Jacques Dedout Sandrine Le Mao

Associé Associée

COMPTES ANNUELS

ROTHSCHILD & Co MARTIN MAUREL SA

EXERCICE 2025

ANNEXE

TABLE DES MATIERES

Bilan – Actif 3

Bilan – Passif 4

Compte de résultat 5

Présentation de l’activité et faits marquants 6

NOTE 1 – PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 7

NOTE 2 – INSTRUMENTS FINANCIERS 8

 Note 2.1 Portefeuille Titres 8

 Note 2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme 12

 Note 2.3 Prêts et créances 13

 Note 2.4 Produits et charges d’intérêts et de commissions 18

 Note 2.5 Dépréciations et provisions 20

NOTE 3 – AUTRES ACTIVITES 23

 Note 3.1 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation 23

 Note 3.2 Autres produits et charges d’exploitation bancaire 24

NOTE 4 – CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL 24

NOTE 5 – IMPOTS 25

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES 26

NOTE 7 – AUTRES INFORMATIONS 26

 Note 7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles 26

 Note 7.2 Tableau des filiales et participations 29

 Note 7.3 Hors Bilan 30

 Note 7.4 Tableau des 5 derniers exercices 31

 Note 7.5 Autres informations 32

Bilan – Actif

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Caisses, Banques Centrales, CCP		3 619 417	2 880 116
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0	0
Créances sur les établissements de crédit	2.3	1 214 137	1 665 580
Opérations avec la clientèle	2.3	2 509 578	2 365 858
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	1 756 387	1 783 750
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	349 082	372 511
Participations et activité de portefeuille	2.1	2 096	2 013
Parts dans les entreprises liées	2.1	156 999	143 062
Crédit bail et Locations avec option d'achat	2.3	0	0
Immobilisations incorporelles	7.1	81 569	67 111
Immobilisations corporelles	7.1	15 266	15 820
Autres actifs	3.1	87 387	68 057
Comptes de régularisation	3.1	40 226	58 004
Total de l'actif		9 832 144	9 421 883

Bilan – Passif

(En milliers d'euros)

Passif	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Caisses, Banques Centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	2.3	3 069 404	3 190 156
Opérations avec la clientèle	2.3	5 456 043	5 352 994
Dettes représentées par un titre	2.3	393 195	119 037
Autres passifs	3.1	347 578	248 500
Comptes de régularisation	3.1	46 273	33 062
Provisions	2.5	4 458	4 872
Dettes subordonnées	6	0	0
Capitaux propres (hors FRBG)			
Capital souscrit	6	40 586	40 586
Primes liées au capital	6	281 040	281 040
Réserves	6	46 036	45 997
Résultat de l'exercice	6	100 380	87 230
Report à Nouveau	6	47 152	18 409
Total du passif		9 832 144	9 421 883

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31.12.2025	31.12.2024
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
+ Intérêts et produits assimilés	2.4	257 341	324 942
- Intérêts et charges assimilés	2.4	(180 569)	(242 448)
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilés	2.4	66	126
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	2.4	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	2.1	103 338	76 414
+ Commissions (Produits)	2.4	185 319	159 264
- Commissions (Charges)	2.4	(14 663)	(11 998)
+ Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	2.1	25 630	26 180
+ Gains sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.1	(0)	42
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.2	356	764
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.2	(23)	(143)
+/- PRODUIT NET BANCAIRE		376 796	333 142
- Charges générales d'exploitation	4	(236 492)	(212 483)
- Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	(4 556)	(4 328)
+/- RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		135 748	116 330
+/- Coût du risque	2.5	895	412
+/- RESULTAT D'EXPLOITATION		136 643	116 742
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	7.1	338	692
+/- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		136 981	117 434
+/- Résultat exceptionnel			
- Impôt sur les bénéfices	5	(36 600)	(30 204)
+/- RESULTAT NET		100 380	87 230

Présentation de l'activité et faits marquants

Une fois le retour de l'inflation européenne stabilisée sous les 2,5% en 2024 et maintenue aux alentours de 2,0% en 2025, la Banque centrale européenne (BCE) aura maintenu son cycle de baisse de ses taux directeurs durant la première moitié de 2025 en ramenant ses taux de 3,0% à 2,0%, avant de les stabiliser sur ce niveau. Dans le même temps, tout en observant un ralentissement progressif de l'économie, la Réserve fédérale (FED) adopte une politique monétaire globalement prudente en maintenant jusqu'en juillet 2025 les taux directeurs à 4,25%, puis engage à partir de septembre un cycle de baisse, réduisant successivement les taux jusqu'à 3,5%, reflétant la détente de l'inflation et un marché du travail plus fragile.

Dans ce contexte d'assouplissement monétaire, l'Ester, principal taux de référence en zone euro, s'est affiché en moyenne à 2,18% en 2025 (3,64% en 2024), pour atteindre 1,92% en fin d'année contre 2,92% début 2025, tandis que le taux Euribor 3 mois moyen se situe à 2,18%, contre 3,46% en 2024, pour terminer l'année à 2,03%. Son équivalent américain le SOFR aura affiché une moyenne de 4,24% en 2025 pour se situer à 3,87% fin 2025.

Concernant les taux longs, le rendement de l'OAT a nettement progressé en 2025, passant de 3,30% mi-janvier à 3,50% début mars, reflétant une prime de risque accrue liée aux tensions budgétaires et politiques. Le Bund 10 ans allemand est resté contenu mais orienté à la hausse, atteignant 2,8% en décembre 2025, soutenu notamment par une émission accrue de dette allemande en vue des plans de relance économique et de remilitarisation annoncés.

Malgré une baisse de 30 bps, les taux à 10 ans aux Etats-Unis, se seront maintenus sur des niveaux élevés pour se situer aux alentours de 4,20% fin 2025, l'inflation et la prudence de la Fed maintenant une courbe durablement tendue.

Sur le marché des changes, l'année 2025 aura été marquée par une très forte dépréciation du dollar US contre EUR (-12%), pour se situer à 1,1730 fin 2025 contre 1,0350 fin 2024, en raison principalement de l'incertitude liée aux politiques commerciales américaines et aux hausses/retournements de tarifs, qui ont sapé la confiance des investisseurs et affaibli son statut de valeur refuge.

Les prix du pétrole ont nettement reculé en 2025, le Brent passant d'environ 79 \$/baril en janvier à 63 \$/baril en décembre, sous l'effet d'un excès d'offre mondial et d'une demande affaiblie par les incertitudes économiques.

Les marchés actions mondiaux ont affiché une solide performance en 2025, soutenus par la détente monétaire progressive et une certaine résilience de l'économie américaine. Les États-Unis ont mené la hausse grâce au dynamisme des secteurs technologiques et de l'IA, propulsant le Nasdaq (+19,8%) et le S&P 500 (17,3%) sur des plus hauts niveaux historiques. L'Europe enregistre également des gains robustes, notamment avec le DAX (+22%) et l'EuroStoxx 50 (+21,2%), malgré une croissance économique plus faible. Le CAC 40 enregistre toutefois une performance plus modeste (+5,28%) en raison de la forte instabilité politique en France.

En Asie, le Japon a connu une nette correction du Nikkei (-15,3%), après un cycle haussier exceptionnel les années précédentes, tandis qu'en Chine, l'indice Shanghai CSI 300 a rebondi, porté par les mesures de soutien économique et une amélioration progressive du sentiment de marché.

NOTE 1 – PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Introduction

La société a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les dispositions introduites par le règlement modernisation des états financiers. Ces dernières ont été retranscrites dans le règlement ANC 2014-07 via le règlement ANC 2023-03. Ces nouvelles dispositions constituent un changement de méthode comptable. Ce changement n’a pas eu d’incidence.

Le bilan détaillé qui résulte de la stricte application des textes réglementaires est publié au BALO et communiqué sur demande.

Les informations présentées dans les annexes aux comptes annuels se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers de Rothschild & Co Martin Maurel SA (R&CO MM), de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

R&CO MM est consolidée par intégration globale dans les comptes de Rothschild & Co SCA, domiciliée au 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris.

Principes comptables et méthodes d’évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d’évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l’intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices.

Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de Rothschild & Co Martin Maurel, l’application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l’évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s’y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d’établissement des comptes annuels et peut recourir à l’exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- Le montant des dépréciations des actifs financiers (cf. Note 2.5), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1) ;
- Les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges (cf. Note 4) ;

Informations sur les postes de bilan et de compte de résultat

Sauf indication contraire, les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en milliers d’euros.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE 2 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Note 2.1 Portefeuille Titres

Principes comptables :

Titres de Transaction :

Les titres de transaction sont acquis dès l'origine dans le but de les revendre après une courte période de détention. Ils sont évalués à leur valeur de marché et les plus ou moins-values qui en résultent sont constatées immédiatement en résultat.

Titres de Placement :

Les titres de placement sont évalués individuellement, à la clôture de l'exercice, au plus bas du coût d'acquisition ou du prix du marché. Le prix du marché est représenté par :

- Le cours au 31 décembre pour les titres cotés.
- La valeur d'usage, déterminée en fonction de critères objectifs tels que l'actif net éventuellement réévalué ou la rentabilité des sociétés concernées, pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Rothschild & Co Martin Maurel SA a opté pour l'étalement dans le temps des surcotes ou décotes constatées lors de l'acquisition des titres de placement conformément aux dispositions.

Titres d'Investissement :

Le portefeuille d'investissement regroupe les titres à revenus fixes qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.

Titres de Participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :

Le portefeuille de participations regroupe les titres de participation dont la banque détient plus de 10% du capital, et les parts dans les entreprises liées. Ces titres sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice.

Des provisions sont éventuellement constituées pour tenir compte de leur valeur d'usage, déterminée en fonction de critères objectifs tels que l'actif net éventuellement réévalué ou la rentabilité des sociétés concernées.

L'application du règlement ANC 2010-04 relatif aux transactions entre parties liées ne se traduit par aucune mise en exergue d'opérations, les transactions entre parties liées avec la Banque étant conclues à des conditions normales de marché.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres acquis dans l'objectif d'une détention durable et qui sont estimés utiles à l'activité de la Banque. Ces titres sont évalués individuellement, à la clôture de l'exercice, au plus bas du coût d'acquisition ou du prix du marché. Le prix du marché est représenté par :

- Le cours au 31 décembre pour les titres cotés,
- La valeur d'usage, déterminée en fonction de critères objectifs tels que l'actif net éventuellement réévalué ou la rentabilité des sociétés concernées, pour les titres non cotés.

Revenus du portefeuille titre :

Les revenus des actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement.

Les revenus sur obligations sont pris en compte selon la durée effective de leur détention au cours de l'exercice, ils incluent les retenues à la source sur intérêts et primes de remboursement.

Transferts de titres d'une catégorie à une autre :

Pour ce qui concerne les modalités de transfert de titres de transaction ou de titres de placement en titres d'investissement, le règlement ANC 2014-07 prévoit explicitement que, dans le premier cas, le reclassement est effectué au prix de marché du jour du transfert et, dans le second cas, les titres sont inscrits à leur prix d'acquisition, les provisions antérieurement constituées étant reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Critères de comptabilisation des titres reclassés :

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition

S'ils proviennent des titres de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

S'ils proviennent des titres de transaction, ils sont inscrits à leur valeur comptable déterminée selon les dispositions de l'article 2322-3 du règlement ANC 2014-07 au jour du transfert.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du règlement mentionné.

Les revenus sur obligations sont pris en compte selon la durée effective de leur détention au cours de l'exercice, ils incluent les retenues à la source sur intérêts et primes de remboursement.

Titres de transaction, d'investissement et titres de placement

(En milliers d'euros)	31/12/24			31/12/25		
	Valeur brute	Valeur nette	+/-value latentes	Valeur brute	Valeur nette	+/-value latentes
Titres de Transaction (*)	372 511	372 511	-	349 082	349 082	-
Titres de Placement	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement (**)	1 783 750	1 783 750	-	1 756 387	1 756 387	-

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement au titre de l'année 2025 sont à néant.

(*) Les titres de transaction sont tous négociables sur un marché actif.

(**) Dont 13 978 k€ de surcote / décote au 31 décembre 2025 pour le portefeuille d'investissement.

Titres

(En milliers d'euros)	Oblig. et effets publics	CDN	Billet de trésor.	OPCVM	Actions	Total	Dont créances rattachées	Dépréc.
Titres de transaction	-	-	-	349 082	0	349 082	-	-
Titres d'investissement	1 655 168	101 219	-	-	-	1 756 387	17 486	0

Echéancier titres

(En milliers d'euros)	Durée	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	Indéterminée	Total
Titres de transaction		-	0	-	349 082	349 082
Titres d'investissement		299 845	624 673	831 868	-	1 756 387

Titres de participation, entreprises liées et autres titres détenus à long terme

(En milliers d'euros)	31/12/24			31/12/25			
	Valeur brute	Valeur nette	Créances rattachées	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Créances rattachées
Titres de Participation	2 013	2 013		2 096	-	2 096	-
Parts dans les entreprises liées ¹	73 471	73 303	69 267	56 940	(189)	56 751	100 248
Total	75 484	75 316	69 267	59 036	(189)	58 847	100 248

¹ Wargny BBR et Courtage Etoile ont été absorbées par R&Co MM dans le cadre d'opérations de transmission universelle de patrimoine en 2025

Cotés	Non cotés	Total
47	58 989	59 036

Etablissements de crédit	Autres	Total
18 894	40 142	59 036

Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)	31/12/24			31/12/25		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Quote-part de résultat	70 042	-	70 042	100 248	-	100 248
Dividendes	6 373	-	6 373	3 090	-	3 090
Total	76 414	-	76 414	103 338	-	103 338

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation, de placement et assimilés**Portefeuille de négociation**

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Titres de transaction		
Plus-values de cession	5 089	4 152
Moins-values de cession	(19)	(0)
Réévaluation marché primaire	10 013	4 016
Total	15 083	8 168
Opérations de change	9 421	16 911
Opérations sur instruments financiers	1 676	551
Total	26 180	17 462

Portefeuille de placement et assimilés

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Titres de placement		
Dotations	-	-
Reprises	41	-
Net	41	-
Total Titres de placement	41	-
Frais d'acquisitions	-	-
Total	41	-

Note 2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

Principes comptables :

Les opérations sur instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclues dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan. Ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture :

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en Produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation*, de placement et assimilés dans la rubrique Résultat sur instruments financiers à terme.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché :

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument.

Ventilation du notionnel par nature

Au titre de micro-couverture :

(En millions d'euros)	31/12/24	31/12/25
SWAPS	50	48
CAP	0	0

En position isolée :

(En millions d'euros)	31/12/24	31/12/25
SWAPS	0	0
CAP	-	-

Note 2.3 Prêts et créances**Principes comptables :****Encours sains**

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances restructurées :

Les créances restructurées au sens du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel.

Cette décote est inscrite, au résultat, en coût du risque et, au bilan, en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée peut être reclassée en encours sains lorsque les nouvelles échéances sont respectées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Encours douteux :

Les créances pour lesquelles au moins une échéance est impayée depuis plus de 10 jours et moins de trois ou six mois sont qualifiées d'impayées.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Encours douteux compromis :

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Effets de commerce :

Les effets de commerce, remis par la clientèle, et en cours de recouvrement, sont classés avec les créances à vue sur établissements de crédit.

Opérations de crédit-bail :

Dans les comptes sociaux, les opérations de crédit-bail, sont considérées comme des immobilisations amorties suivant les taux de droit commun, selon le taux d'amortissement à la durée normale d'utilisation, et non pas suivant la durée du contrat.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque pour un contrat, l'encours financier est inférieur à la valeur comptable nette.

L'immobilisation est comptabilisée au coût d'acquisition déterminé à partir du prix d'achat, des frais accessoires, correspondant aux charges liées à l'acquisition du bien pour sa mise en service.

Les loyers sont enregistrés en produits d'exploitation bancaire, le produit de chaque loyer est étalé sur la période qu'il couvre.

Opérations libellées en devises :

Les créances, dettes et engagements libellés en devises sont évalués aux cours de change officiels à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, résultant des opérations de conversion, sont portés au compte de résultat.

Créances sur les établissements de crédit :

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle. Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Prêt envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Comptes ordinaires débiteurs	79 376	75 634
Comptes et prêts à vue	14 985	24 428
Comptes et prêts à terme	800 086	700 044
Titres reçus en pension à terme	573 128	242 553
Titres reçus en pension à vue	196 851	171 102
Créances rattachées	1 153	375
Total	1 665 580	1 214 137

Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Comptes ordinaires	1 054 720	930 545
Comptes et emprunts à terme	2 121 499	2 127 490
Dettes rattachées	13 936	11 368
Total	3 190 156	3 069 404

Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Comptes Ordinaires débiteurs	1 233 653	1 361 822
Prêts consentis à la clientèle	1 118 970	1 134 826
Créances commerciales	0	0
Créances douteuses	28 991	27 668
Total	2 381 614	2 524 317
Dépréciation pour créances douteuses	(15 757)	(14 739)
Total	2 365 857	2 509 578

Opérations avec la clientèle par secteur d'activité et par zone géographique

	Autres prêts clientèle privé	Lombard - Client privé	Prêts autres que clientèle privée	Prêts hypothécaires - clients privés	31/12/25
Activités de services administratifs et de soutien		2 996	45 791	21	48 808
Activités financières et d'assurance	4 610	476 018	160 318	10 269	651 215
Activités immobilières	3 720	331 077	2 505	87 322	424 624
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	901	150 034	7 169	558	158 662
Administration publique, enseignement		2 437	1		2 437
Administration publique, santé			462		462
Agriculture, sylviculture et pêche	1	1 940	966	-	2 907
Arts, spectacles et activités récréatives			3		3
Autres activités de services		2 503	284	597	3 385
Commerce de gros / détail, transports, hébergement, restauration	-	1 412	1 768	525	3 705
Construction	4	15 158	1 379	1 011	17 552
Hébergement et restauration	-	6 643	1 147	4 749	12 538
Industrie manufacturière	-	-	3 482	-	3 482
Industries extractives et autres					-
Information et communication		464	3 805	110	4 380
Personnes physiques et autres	31 932	1 046 680	36 199	74 302	1 189 113
Production et distribution d'eau	-	-	3	-	3
Transports et entreposage	-	-	756	284	1 040
Total	41 169	2 037 361	266 038	179 749	2 524 317

	Autres prêts clientèle privé	Lombard - Client privé	Prêts autres que clientèle privée	Prêts hypothécaires - clients privés	31/12/25
Amériques	2 142	2 674		554	5 370
Australie et Asie	99	115			214
Autres	21	11 680	127 431	88	139 220
Autres pays d'Europe	3 457	191 742	2	7 348	202 548
France	34 732	1 811 336	138 605	156 677	2 141 351
Royaume-Uni	645	19 731		15 082	35 458
Suisse	72	84			157
Total	41 169	2 037 361	266 038	179 749	2 524 317

Dettes envers la clientèle

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Comptes ordinaires créditeurs	3 318 340	3 791 478
Comptes à terme	1 784 404	1 461 618
Comptes à régime spéciaux	135 569	118 714
Comptes créditeurs dépôts de garantie	37 371	24 338
Pensions	77 311	59 894
Total	5 352 994	5 456 043

Echéancier des emplois (en millions d'euros)

Concernant les opérations de crédit-bail, il s'agit de l'encours financier comptabilisé en hors bilan.

Durée	Inférieure ou égale à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Créances rattachées	TOTAL
Créances sur états de crédit à vue	100 062				79	100 142
Créances sur états de crédit à terme	300 000		400 044		39	700 083
Titres reçus en pension à terme		242 553			257	242 810
Titres reçus en pension à vue	171 102					171 102
Total Ets crédit	571 165	242 553	400 044	-	375	1 214 137
Créances sur la clientèle à vue	304 391				4 694	309 085
Créances à terme	15 353	1 043 836	987 112	136 297	17 895	2 200 493
Total clientèle	319 744	1 043 836	987 112	136 297	22 589	2 509 578

Les encours ci-dessus sont présentés hors créances douteuses.

Echéancier des ressources (En millions d'euros)

Durée	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Dettes rattachées	Total
Dettes envers les états de crédit	2 659 270	397 319	1 446		11 368	3 069 404
Total Ets crédit	2 659 270	397 319	1 446	-	11 368	3 069 404
Comptes à régime spécial	117 727				987	118 714
Dettes envers la clientèle	3 808 236				7 580	3 815 816
Pensions	59 894					59 894
Compte à terme	741 658	497 705	211 938		10 318	1 461 618
Total clientèle	4 727 515	497 705	211 938	-	18 885	5 456 043

Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
TCN	119 037	393 195
Total	119 037	393 195

Note 2.4 Produits et charges d'intérêts et de commissions**Principes comptables :****Intérêts et commissions bancaires**

Les intérêts sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis. En revanche, les commissions sont enregistrées pour l'essentiel, selon la date d'exigibilité et la date d'encaissement.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Les commissions qui rémunèrent un service continu, sont établies prorata temporis sur la durée de la prestation rendue, celles qui concernent les commissions et frais liés à l'octroi des crédits sont traitées conformément au règlement de l'ANC 2014-07.

Intérêts et produits assimilés

(En milliers d'euros)	31/12/24			31/12/25		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations interbancaires	178 620	127 757	50 862	127 819	100 869	26 951
Opérations avec la clientèle	86 795	108 092	(21 297)	68 016	72 064	(4 048)
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	59 527	1 673	57 854	61 506	2 071	59 434
Produits & Dettes représentées par un titre	-	4 926	(4 926)	-	5 565	(5 565)
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Total	324 942	242 448	82 494	257 341	180 569	76 772

Opérations de location financement

(En milliers d'euros)	31/12/24			31/12/25		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	126	-	126	66	-	66
Total	126	-	126	66	-	66

Ventilation des commissions nettes

PRODUITS (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Opérations effectuées avec des établissements de crédit et la clientèle	3 393	3 113
Opérations sur titres	35 287	38 508
Opérations de change	219	197
Droit de garde	9 010	8 731
Commissions sur assurance vie	28 790	32 019
Commissions sur produits structurés	111	197
Commissions sur contrat de liquidités	3 301	3 491
Commissions sur conseil et assistance	1 763	2 016
Commissions sur opérations de hors bilan	1 459	1 194
Commissions de gestion	57 528	74 471
Commissions de placement	11 720	12 254
Autres	6 683	9 126
Total	159 264	185 319

CHARGES (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Opérations sur titres	2 773	3 124
Commissions sur opérations de hors bilan	501	862
Commissions de placement	69	51
Frais de conservation	5 040	6 217
Autres	3 615	4 409
Total	11 998	14 663

COMMISSIONS NETTES	147 266	170 656
---------------------------	----------------	----------------

Note 2.5 Dépréciations et provisions

Principes comptables :

Dépréciation d'actifs

Les créances douteuses sont prises en compte pour la détermination des provisions constituées par dotation au compte de résultat lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, partiel ou total, apparaît.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes qui s'appuie sur des indicateurs de risque fondés sur une expertise historique, ajustée si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Les intérêts sur les crédits sont comptabilisés en compte de résultat jusqu'à leur entrée dans une procédure contentieuse. Les intérêts sur créances douteuses ou impayées font également l'objet d'une provision qui vient en diminution de ces mêmes intérêts.

Le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument.

Dépréciation des titres

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable

À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés du compte de résultat.

Titres d'investissement

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité, représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention.

Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés.

Coût du risque

La charge nette de l'exercice, au titre des risques de non-recouvrement, est comprise dans la ligne "Coût du risque".

Cette charge est constituée par les créances irrécupérables non couvertes par des provisions, par des dotations aux comptes de provisions, diminuées des reprises devenues sans objet (par suite de l'amélioration constatée dans la situation des débiteurs) et des récupérations sur créances antérieurement amorties. Le calcul des provisions s'effectue dans le respect du règlement de l'ANC 2014-07. Les reprises de provisions dues à l'effet actuariel sont enregistrées en intérêts.

Nous maintenons systématiquement un examen analytique des créances déclassées

Au 31 décembre 2025, nous avons un encours d'environ 16 prêts garantis par l'Etat pour un montant total de 4,1 millions d'euros en France.

Dépréciations sur créances

(En milliers d'euros)

Dépréciations sur créances (En milliers d'euros)	01/01/25	Dotations	Reprises	Diff de Changes	31/12/25
Dépréciation clientèle	15 756	1 004	(1 980)	(41)	14 738
Impayés Crédit-Bail	100	-	(25)	-	75
Hors Bilan	220	-	-	-	220
Provisions Collectives	64	79	(40)	-	103
Total	16 140	1 082	(2 045)	(41)	15 136

Coût du risque (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(3 167)	(1 004)
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	(186)	(11)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	(909)	(390)
Reprises de provisions sur créances douteuses	3 677	1 615
Reprises de provisions utilisées	909	390
Récupération sur créances amorties	103	333
Reprise provision collective	-	-
Dotation de provision collective	(15)	(39)
Total	412	895

Provisions (En milliers d'euros)	01/01/25	Dotations	Reprises	31/12/25
Autres provisions pour risques	220	-	-	220
Provisions pour litiges	2 737	81	(601)	2 217
Provision pour médaille du travail	1 851	68		1 918
Provisions collectives	64	79	(40)	103
Total	4 872	227	(641)	4 458

R&CO MM est soumise à un cadre juridique et réglementaire étendu. Dans ce contexte juridique complexe, R&CO MM peut être impliquée dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales.

La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante de la Banque. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant R&CO MM, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé, ou est indéterminé, ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent.

Lors de la préparation de ses états financiers, R&CO MM procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles elle est impliquée. Une provision est enregistrée lorsque des pertes liées à ces procédures deviennent probables et que leur montant peut être estimé de manière fiable.

Pour évaluer les probabilités de pertes et le montant de ces dernières, et ainsi déterminer le montant des provisions pour litiges à comptabiliser, le recours à des estimations est important. La Direction réalise ces estimations en exerçant son jugement et en prenant en considération toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes.

Aucune provision sur les produits d'épargne à taux administrés n'a été enregistrée compte tenu du faible volume de ces produits.

Les dépréciations sur groupe d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

NOTE 3 – AUTRES ACTIVITES**Note 3.1 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation**

AUTRES ACTIFS (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Instruments conditionnels achetés	-	-
Dépôts et cautionnements	7 814	16 751
Comptes de règlement opérations sur titres	46 766	52 258
Stocks	7	6
Débiteurs divers	5 298	6 451
Clients divers	2 291	2 869
Autres :	5 881	9 052
<i>Dont TVA :</i>	<i>1 201</i>	<i>1 104</i>
<i>Dont Prélèvement libératoire :</i>	<i>4 501</i>	<i>7 670</i>
<i>Dont Avances :</i>	<i>80</i>	<i>-</i>
<i>Dont Acomptes fournisseurs :</i>	<i>98</i>	<i>279</i>
Total	68 057	87 387

COMPTE DE REGULARISATION (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Comptes d'encaissement	471	129
Compte d'ajustement sur devises	26 485	0
Charges constatées d'avance	604	691
Produits à recevoir	29 572	33 071
Comptes de régularisation divers	872	6 335
Total	58 004	40 226

AUTRES PASSIFS (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Comptes de règlement opérations sur titres	113 184	224 677
Dépôts de garantie	26 170	1 610
Prélèvements sociaux et fiscaux	102 880	114 571
Taxe sur la valeur ajoutée	4 011	4 122
Fournisseurs	1 769	1 920
Créditeurs divers	487	678
Total	248 500	347 578

COMPTE DE REGULARISATION (En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Indisponibles sur recouvrement	5 841	10 820
Compte d'ajustement sur devises - passif	-	5 614
Produits constatés d'avance	1 341	1 333
Charges à payer	22 659	24 932
Divers	3 221	3 573
Total	33 062	46 273

Note 3.2 Autres produits et charges d'exploitation bancaire**AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Les produits d'exploitation bancaire sont composés principalement des refacturations de prestations administratives et de loyers pour 314 K€.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire correspondent à diverses charges.

NOTE 4 – CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL**Principes comptables :**

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- Les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- Les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en Frais de personnel lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Frais de personnel	154 247	168 492
Impôts et taxes	9 204	10 609
Services extérieurs	49 033	57 391
Amortissement et provisions	4 328	4 556
Total	216 812	241 048

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Salaires et traitements	89 724	101 684
Charges et taxes assises sur salaires	52 273	56 431
Intéressement et participation	11 508	10 971
Provision (médaille du travail, risque social)	742	(594)
Total	154 247	168 492

EFFECTIFS

Effectif moyen (France)	Hommes 2024	Femmes 2024	Total 2024	Hommes 2025	Femmes 2025	Total 2025
Cadres	320	337	656	338	352	690
Non cadres	49	75	124	51	72	123
Total France	369	411	780	389	424	813

Effectif moyen (Belgique)	Hommes 2024	Femmes 2024	Total 2024	Hommes 2025	Femmes 2025	Total 2025
Cadres	5	2		5	2	7
Non cadres	24	23		28	22	50
Total Belgique	29	25	56	33	24	57

Effectif moyen (Luxembourg)	Hommes 2024	Femmes 2024	Total 2024	Hommes 2025	Femmes 2025	Total 2025
Cadres	0	0	0	8	2	10
Non cadres	0	0	0	3	1	4
Total Belgique	0	0	0	11	3	14

Total Effectif	398	436	836	433	451	884
-----------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes obligatoires sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels le groupe et les salariés versent régulièrement des cotisations. Celles-ci sont comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.

La Banque Rothschild & Co Martin Maurel SA verse aux employés partant en retraite une indemnité calculée en fonction du salaire et de l'ancienneté dans la Banque.

La Banque a souscrit auprès d'Ariale CNP la mondiale des contrats d'assurance sur ce risque. Elle verse à cet effet des primes dont le montant total est égal à son engagement actualisé.

Le calcul des indemnités de fin de carrière est effectué par un actuaire indépendant.

NOTE 5 – IMPOTS**IMPOT SUR LES BENEFICES**

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Résultat ordinaire courant de source française	28 950	36 003
Charge fiscale imputée à l'exercice	29 200	36 155
Charge fiscale imputée aux exercices antérieurs	(250)	(153)
Résultat ordinaire courant de source Belge	1 254	597
Charge fiscale imputée à l'exercice	1 101	602
Charge fiscale imputée aux exercices antérieurs	153	(5)
Total	30 204	36 600

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Le capital de Rothschild & Co Martin Maurel SA est composé de 1 764 593 parts d'une valeur nominale de 23 euros.

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Capital	40 586	40 586
Réserves	322 979	327 076
Prime de fusion et d'émission	281 040	281 040
Réserve légale	4 059	4 059
Autre réserve	41 939	41 977
Report à nouveau	18 409	47 152
Résultat	87 230	100 380

Variation des Capitaux Propres	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux Propres au 31/12/24	40 586	281 040	45 997	18 409	87 230	469 204
Affectation du Résultat de l'exercice 2024			38	28 743	(28 781)	-
Distribution de Résultat					(58 449)	(58 449)
Résultat de l'exercice 2025					100 380	100 380
Capitaux Propres au 31/12/25	40 586	281 040	46 036	47 152	100 380	511 135

NOTE 7 – AUTRES INFORMATIONS

Note 7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables :

Elles sont traitées conformément au règlement de l'ANC 2014-07.

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Le Groupe Rothschild & Co Martin Maurel SA ne pratique pas de décomposition de ses immobilisations, cette décomposition n'étant pas matérielle eu égard aux montants et aux types d'actifs concernés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation, qui ont été estimées dans les fourchettes suivantes.

Nature des immobilisations	Durée d'utilité
Agencements, Installations	7 à 10 ans
Matériels informatiques et logiciels	1 à 7 ans
Matériels de bureau	4 à 7 ans
Immeuble	20 à 50 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 5 ans

Des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont réalisés à chaque clôture pour déterminer si elles doivent être dépréciées. Le test consiste à vérifier que la valeur globale du fonds de commerce de la banque Privée reste supérieure à la survaleur dégagée lors de son acquisition.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/24	31/12/25
Valeur nette Immo Corp / Incorp	(493)	(83)
Provision sur immobilisations financières	(15)	(21)
Reprise sur immobilisations financières	1 020	151
Total	512	46

IMMOBILISATIONS (hors crédit-bail)

(En milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS BRUTES	01/01/25	Acquisitions	Cessions	Autres	Fusion/Tup	31/12/25
Immobilisations corporelles						
Terrains	895	-	-	-	-	895
Bail - coûts terrain & bâtiment		37	-	-	-	37
Constructions	4 390	-	-	-	-	4 390
Agencements, installations	14 654	89	(115)	-	139	14 767
Matériel informatique et micro-informatique	269	111	-	-	(13)	368
Matériel et mobilier de bureau	1 578	6	-	-	57	1 641
Matériel de transport	2 518	712	(406)	-	-	2 824
Parts dans les SCI	4 532	10	-	-	-	4 542
Œuvres d'art	42	-	-	-	-	42
Acomptes sur immobilisations	69	397	(268)	-	-	198
Total immobilisations corporelles	28 949	1 361	(789)	-	183	29 705
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	19 535	2 406	-	-	(6)	21 934
Clientèle	49 309	-	-	-	4 630	53 939
Autres immobilisation incorporelles	13 416	-	-	-	12 150	25 566
Immobilisations en cours	52	28	-	-	-	80
Total Immobilisations incorporelles	82 312	2 434	-	-	16 773	101 519
AMORTISSEMENTS	01/01/25	Dotations	Reprises	Autres	Fusion/Tup	31/12/25
Immobilisations corporelles						
Constructions	(1 523)	(92)	-	-	-	(1 615)
Agencements, installations	(9 314)	(981)	102	-	-	(10 193)
Matériel informatique et micro-informatique	(199)	(53)	-	-	-	(253)
Matériel et mobilier de bureau	(921)	(97)	-	-	-	(1 018)
Matériel de transport	(1 172)	(530)	346	-	-	(1 356)
Total immobilisations corporelles	(13 129)	(1 753)	448	-	-	(14 434)
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	(15 168)	(2 778)	-	-	-	(17 946)
Clientèle	(33)	-	-	-	-	(33)
Immobilisations en cours		7	-	-	-	7
Total Immobilisations incorporelles	(15 201)	(2 771)	-	-	-	(17 972)
PROVISIONS	01/01/25	Dotations	Reprises	Autres	Fusion/Tup	31/12/25
Dépréciation Immeubles	-	(4)	-	-	-	(4)
Prov dépréciation fonds commercial	-	-	-	-	(1 979)	(1 979)
Total des provision	-	(4)	-	-	(1 979)	(1 984)

Des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont réalisés à chaque clôture pour déterminer si elles doivent être dépréciées. Le test consiste à vérifier que la valeur globale du fonds de commerce reste supérieure à la survaleur dégagée lors de son acquisition.

La valeur nette comptable du fonds commercial au 31 décembre 2025 s'élève à 65.961.190,06 € et son évaluation minimale est de 775.732.360,39 €, pas de dépréciation à envisager.

Note 7.2 Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Part de Capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Données relatives au dernier exercice écoulé et clos : Chiffre d'affaires	Données relatives au dernier exercice écoulé et clos : Résultat	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
(En milliers d'euros)								
A/Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous								
1/ Filiales à plus de 50% de détention								
Rothschild & Co Wealth MANAGEMENT Monaco	9 000	16 006	100,00%	18 897	18 897	21 699	1 543	1
11 Bd des Moulins BP175 MC 98003 Monaco Cedex								
AIX RABELAIS	60	9	100,00%	171	73	12 000	(5)	-
29 avenue de Messine Paris 8 ème 75008								
ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	1 818	149 497	98,99%	29 340	29 340	318 568	120 157	-
29 avenue de Messine Paris 8 ème 75008								
MONTAIGNE RABELAIS	65	59 291	100,00%	8 232	8 232	-	2 420	2 498
3 rue de Messine Paris 8 ème 75008								
GIE ROTHSCCHILD & CO	100	-	100,00%	100	100	91 373	-	-
3 rue de Messine Paris 8 ème 75008								
R&CO INVESTMENTS France	40	(18)	100,00%	112	22	-	(18)	-
29 avenue de Messine Paris 8 ème 75008								
2/ Participations de 10% à 50%								
3/ Autre				2 184	2 184			
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations								
a) Filiales françaises (ensemble)								
b) Filiales étrangères (ensemble)								
2/ Participations non reprises au § A								
a) Dans des Sociétés françaises (ensemble)								
b) Dans des Sociétés étrangères (ensemble)								

Note 7.3 Hors Bilan

(En milliers d'euros)	2024	2025
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
Engagements d'ordre de la clientèle	913 017	948 240
Engagements de garantie		
Garantie d'ordre de la clientèle	96 702	93 056
Engagements d'ordre d'étab de crédit		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	542 597	410 146
Engagements reçus d'entreprises d'assurance et de capitalisation	133	133
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	66 440	32 378
OPERATIONS EN DEVISES		
Opérations de change au comptant	119 524	77 866
Opérations de change à terme	2 440 781	6 430 610
Devises à livrer	559 697	1 764 670
Devises à recevoir	1 881 084	4 665 940

Note 7.4 Tableau des 5 derniers exercices

Exercice clos le 31/12/2025	2021	2022	2023	2024	2025
Capital social	35 043	40 586	40 586	40 586	40 586
Nombre de parts émises	1 523 630	1 764 593	1 764 593	1 764 593	1 764 593
Nombre maximal de parts futures à créer par conversion d'emprunt participatif					
Opérations et résultats de l'exercice (En milliers d'euros)					
Produit brut d'exploitation bancaire	344 292	274 558	499 122	587 731	572 051
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	158 662	78 502	155 108	132 675	150 616
Impôts sur les bénéfices	2 900	1 689	16 351	30 204	36 600
Participation des salariés	10 608	10 242	9 195	11 508	10 971
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	146 977	65 747	128 380	87 230	100 380
Résultat distribué	146 910	65 672	82 895	72 908	58 449
Résultat des opérations réduit à une seule part (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	95,27	37,73	73,42	51,55	58,40
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	96,47	37,26	72,75	49,43	56,89
Dividende net attribué à chaque part	34,00	19,00	15,36	38,00	50,60
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	765	759	826	836	884
Montant de la masse salariale de l'exercice	63 769	68 912	84 142	89 636	101 358
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	37 241	38 961	47 342	52 332	56 552

Note 7.5 Autres informations**REMUNERATION DES ORGANES DE GESTION ET DE DIRECTION**

La rémunération allouée au titre de l'exercice 2025 est de 215 milliers d'euros aux membres du Conseil d'administration de Rothschild & Co Martin Maurel SA.

IMPLANTATION DANS LES ETATS OU TERRITOIRE NON COOPERATIFS

En 2025, Rothschild & Co Martin Maurel SA ne détenait, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les Etats et territoires non coopératifs, tels que définis par l'arrêté ministériel du 6 janvier 2020 (publié au JO du 7 janvier 2020)

PUBLICATION RELATIVE AUX COMPTES BANCAIRES INACTIFS

Les articles L. 312-19 et L. 312-20 du Code monétaire et financier issus de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Sur l'année 2025, aucun dépôt de fonds a été réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations. A fin décembre 2025, 105 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant total estimé à 533 604,74 euros.

Note 7.6 Honoraires CAC

	KPMG	Cailliau Dedouit
Honoraires afférents à la certification des comptes	150	143
Honoraires afférents à la CSRD	125	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des compte	0	0
Total	275	143